



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

euro

Question écrite n° 63673

Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les risques accrus que vont encourir les employés des sociétés de transports de fonds et des établissements bancaires lors de la mise en circulation des pièces et billets en euro. Le montant des transferts de fonds qui se fera à l'occasion du passage à l'euro sera très important et rendra donc particulièrement sensibles les lieux de change et les parcours empruntés par les employés de ces sociétés. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui préciser quelles sont les mesures particulières que le Gouvernement entend prendre afin d'assurer la sécurité des personnels des sociétés de transports de fonds et des établissements bancaires à l'occasion de la mise en circulation des pièces et des billets en euro.

Texte de la réponse

Pour définir et coordonner l'ensemble des mesures de sécurité à mettre en oeuvre à l'occasion du passage à l'euro fiduciaire, le ministre de l'intérieur a demandé au directeur général de la police nationale de constituer un groupe de travail comprenant des représentants des ministères et des institutions concernés par cet événement. Ces travaux ont permis d'élaborer un « plan de sécurité », approuvé par M. le Premier ministre et prévoyant, dans le cadre d'un dispositif global, des mesures visant notamment à assurer la sécurité des transports de fonds et des établissements bancaires et de crédit. Les principales dispositions de ce plan ont été évoquées tant avec les responsables des sociétés de transport de fonds et les banques qu'avec les représentants du personnel. Au cours de réunions tenues récemment au ministère de l'intérieur, ces derniers ont pu, à cette occasion, faire connaître leurs préoccupations. En tout état de cause, un effort exceptionnel sera consenti par les personnels de la police nationale et de la gendarmerie nationale, ainsi que par les forces armées, en fin d'année 2001 et en début d'année 2002. Des mesures spécifiques ont d'ores et déjà été entreprises depuis le début du mois de septembre. En outre, les services de sécurité qui participent actuellement au plan Vigipirate auront également en charge les missions de protection des personnes et des biens liées aux fêtes de fin d'année.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63673

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 2001, page 3931

Réponse publiée le : 10 décembre 2001, page 7110